

COMPOSITION DE SCIENCES SOCIALES

ÉPREUVE COMMUNE ÉCRITE

2024

Laurie ALEXANDRE, Alex AMIOTTE-SUCHET, Émilie CHATILLON, Hadrien
CLAUSSE, Valentine ERNE-HEINTZ, Théo GUIDAT, Arthur KRAMER, Sylvain
LAURENS, Benjamin LEMOINE, Elodie LESZCZAK, Séverine MENGUY, Françoise
RAULT, Théodore REGNIER, Dan de SAINT-GILLES, Celia STUHLIK, Hugo SUBTIL,
Margot VASQUES, Christophe VISCOGLIOSI.

Durée : 6 heures

SUJET

Les transferts intergénérationnels de capitaux : des accélérateurs des inégalités ?

Commentaires généraux

Le jury souhaite adresser ses chaleureuses félicitations à l'ensemble des candidat.es et candidat.es, ainsi qu'à leurs enseignantes et enseignants, pour la qualité remarquable qui imprègne l'ensemble des compositions. Le sujet abordait la question des transferts intergénérationnels de capitaux, dans une perspective dynamique, et impliquait un traitement exigeant des documents, des données et statistiques. Le jury a pu constater l'enthousiasme intellectuel avec lequel la plupart des candidat.es ont abordé la question et leur capacité à mettre en rapport cette interrogation avec des éléments de l'actualité économique, sociale et politique.

Malgré un certain nombre de copies demeurées inachevées faute de temps, dans la majorité des cas, les copies tentent de faire apparaître les éléments essentiels des documents, inséparables de la question posée.

Les notes finales sont le fruit d'une double évaluation par un correcteur économiste et un correcteur sociologue. Elles sont aussi le résultat d'une harmonisation finale et d'un étalonnage des copies sur une échelle complète de notations. Elles peuvent donc sembler rudes aux candidat.es. La logique du concours et le nombre de places limitées ouvertes dans chaque établissement incitent les correcteurs à porter l'attention sur des critères qui ne sont pas uniquement formels mais aussi propres à l'esprit de l'épreuve. Ainsi, une composition de qualité, appréciable en fonction des références mobilisées en économie (ou en sociologie), peut être désavantagée si elle ne fait preuve d'aucune réflexion liée à l'autre discipline. L'équilibre des références entre l'économie et la sociologie revêt une importance capitale aux yeux des évaluateurs. Il convient de souligner qu'aucune copie soumise à la rigueur de cette double évaluation ne peut se voir octroyer plus de 4 points d'écart par chacun des correcteurs. Ceci signifie que, quelle que soit la discipline du correcteur, une attention particulière est accordée à la présence de cette double composante référentielle dans chaque copie corrigée.

L'intitulé du sujet était cette année : « *Les transferts intergénérationnels de capitaux : des accélérateurs des inégalités ?* ». Le dossier documentaire contenait sept documents.

Comme l'an passé, les copies qui n'ont pas suffisamment défini les termes dans l'introduction se sont trouvées pénalisées car leur développement souffrait d'une certaine imprécision dans le propos.

Malgré ces difficultés, les candidat.es ont dans l'ensemble plutôt bien réussi l'exercice. Sur 1094 candidat.es, 1036 copies ont été rendues et corrigées (contre 1008 candidat.es en 2023 et 1089 en 2022).

La moyenne générale des notes attribuées est à 10,09 / 20 (contre 10,12 en 2023 et 9,96 en 2022). L'écart type est de 3.35.

Enfin, 18% des copies (n=194) ont obtenu la note de 14 ou plus (contre 15,79% des copies (n=168) en 2023). 13 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 18. Fait notable, 3 copies ont obtenu la note de 20.

Comme chaque année, ce rapport propose une lecture et une analyse du sujet reposant sur l'évaluation croisée des copies par les membres du jury et sur les différentes réunions d'élaboration des sujets et d'harmonisation des critères de correction.

Le jury souhaite souligner que l'analyse du sujet élaborée dans ce rapport ne doit pas être considérée comme un modèle unique de corrigé. Ce qui est avant tout rassemblé ici, ce sont les attentes en matière de problématisation en lien avec le programme de la filière BL. Les perspectives de lecture attendues par les correcteurs pour chaque document du dossier sont énoncées à la suite de la section suivante. Toutefois, il est important de noter qu'il existait plusieurs approches possibles pour aborder le sujet ainsi que pour exploiter le contenu du dossier documentaire.

Analyse et définition des termes du sujet

Le sujet n'était pas facile à traiter car il faisait appel à des compétences transverses dans le programme B/L. Tout d'abord, en sociologie, l'analyse des effets de la transmission intergénérationnelle de capitaux mobilisait au sein du programme les points *b*) (genre, âge, génération, origine) et *d*) (mobilité sociale) de la partie consacrée aux « rapports sociaux et à la stratification sociale » ; et, en économie, la dimension « transmission » de la question posée renvoyait à l'analyse différenciée des comportements des agents économiques, et portait sur les points *d*) (choix intertemporels du consommateur et du producteur : consommation, épargne, investissement) de la partie dédiée à « l'analyse microéconomique du consommateur ». Enfin, il convenait de s'appuyer sur la partie 4 du programme (« Inégalités ») consacrée aux « objets communs aux sciences sociales », et tout particulièrement les trois

points *a*), (différences, inégalités), *b*) (pauvreté et exclusion) et *c*) justice sociale, redistribution, protection sociale.

Le jury a tenu compte de la multiplicité des angles d'approche possibles du sujet et se réjouit de l'intérêt intellectuel des candidat·es pour la question des inégalités ainsi que de leur capacité à puiser dans différentes facettes du programme pour définir les termes du sujet. L'objectif recherché dans cette épreuve est de pousser les candidat.es à se saisir du sujet pour poser une problématique transversale et adopter un regard nuancé et complexe sur les effets des transferts intergénérationnels.

Beaucoup de copies ont su proposer un plan équilibré articulant approches économiques et sociologiques de la notion de « capital » et de ses modes des transferts. La définition précise des termes, la polymorphie des concepts (de capital, mais aussi d'inégalités), ainsi que la capacité à tenir ensemble les différents fils, en analysant comment les capitaux interagissent de façon dynamique, était décisive.

Ainsi, les copies notées entre 7 et 11 étaient déséquilibrées du côté de l'économie ou de la sociologie, ou mobilisaient de façon inexacte ou trop légère les données des tableaux. Les copies les mieux notées étaient celles prenant le temps de spécifier les termes de la question posée et de restituer leur épaisseur économique et sociale tant sur la base des documents que du programme.

La première difficulté du sujet consistait donc à définir les « transferts intergénérationnels de capitaux » et à saisir l'ensemble des phénomènes et processus que cela recoupe. Il fallait donc s'efforcer de préciser les différentes modalités sous lesquels les capitaux, les inégalités et les générations se donnent à voir et à saisir.

Au regard du dossier documentaire proposé, il était cohérent qu'une large place soit faite aux transferts financiers privés (héritages, aides ou donations) ou publics (dette, retraite par répartition) pour traiter de la notion de capital. Mais les documents invitaient les candidat.e.s à aborder les autres formes de capitaux (celui de capital culturel et social), et à articuler ceux-ci au capital dans sa dimension économique. Les correcteurs ont valorisé la rigueur dans la définition de ces différentes conceptions du capital : une utilisation trop relâchée de cette notion, ou sa mobilisation *in abstracto*, ont pu conduire à des passages hors sujet dans les dissertations. Il en est ainsi de développements sur les concepts bourdieusiens d'habitus et de disposition qui n'étaient pas mis en rapport avec l'analyse des capitaux à caractère économique

tels qu'évoqués dans les documents. Certaines copies ont par exemple mentionné sans plus de commentaires que toute forme de transmission de valeurs, ou de dispositions, lors de la socialisation s'apparente à une transmission de capital, sans qu'il soit démontré en quoi elles impactent les positions dans la structure de classe, des revenus et du patrimoine. De même, certaines copies évoquaient la transmission de l'anorexie de mère en fille, ou du goût du nécessaire chez les classes populaires, assimilés à un transfert de capital...

A contrario, il était tout à fait pertinent, comme cela a été le cas dans de nombreuses copies, d'expliquer comment un certain éthos de classe et des dispositions scolaires favorisent un rapport social « en confiance » à la souscription de crédits, ainsi qu'une capacité et propension à l'épargne.

S'il fallait donc étayer les différentes formes de capitaux (mobilier ou immobilier, économique, symbolique et social au sens de Pierre Bourdieu etc.), des développements sur le volume et les modalités du transfert (héritage, donations et formes d'entraide) étaient aussi attendus. Enfin, les candidat.es étaient invités à analyser les jeux d'échelles – sociales et temporelles – entre « l'intergénérationnel », c'est-à-dire les séquences et les âges de la vie, comme mentionné dans le sujet, et ses effets sur « l'infra-générationnel », soit la répartition entre classes sociales dans le présent. Une analyse de la complexité de la notion de génération (la différence entre inégalités *intergénérationnelles* et inégalités *intragénérationnelles*) était d'autant plus nécessaire que la distinction était clairement évoquée dans les documents. Par exemple, les correcteur.e.s ont particulièrement valorisé la notion de « multiplicateur d'héritage », en montrant comment l'héritage encourage « l'investissement immobilier » et favorise un cycle d'accumulation qui accentue les écarts et inégalités entre groupes sociaux. Ainsi, les transferts intergénérationnels de capitaux économiques peuvent accroître les inégalités économiques entre les différentes catégories d'âge (par le biais de l'héritage dont le montant croît avec l'âge – document 2) et de genre (combinaison de la socialisation genrée et de l'héritage – document 5). En effet, la socialisation genrée conduit à des attentes et une attitude différente des femmes et des hommes au cours des successions : ainsi, les femmes évitent le conflit car elles ont intériorisé davantage le fait de se soucier des autres membres de la famille.

L'intitulé du sujet mentionne des capitaux au pluriel, sans préciser que ceux-ci sont de nature exclusivement « économique » – ce qui est tout aussi valable pour la notion d'inégalités de l'intitulé. L'équilibre entre économie et sociologie dans l'abord des capitaux et des inégalités était primordial, comme déjà indiqué. Lorsque la notion de « transfert intergénérationnel de

capitiaux » était strictement réduite aux héritages, les problématiques qui s'ensuivaient étaient maladroitement formulées – par exemple : « l'héritage est-il le facteur principal à l'origine des inégalités ? ». Au sein des transferts intergénérationnels de capitaux économiques, les documents invitaient à décomposer entre le patrimoine financier, le patrimoine professionnel et le patrimoine immobilier et, une forme plus informelle, l'entraide familiale ; et dès lors à saisir la pluralité des modalités de reproduction, d'accélération ou d'atténuation des inégalités socio-économiques. Aussi, il convenait de bien distinguer entre les transferts privés de capitaux (héritages, aides ou donations) et les transferts publics (dette, retraite par répartition). À ce titre, deux actants clés se dégageaient : la famille et les institutions publiques, l'État et les dispositifs de protection sociale.

De même, les inégalités devaient être définies de façon explicite et précise : en tant que différences d'accès à certaines ressources, socialement valorisées, entre différents groupes sociaux. Beaucoup de copies ont confondu « inégalités » et « injustices », alors que si certaines inégalités sont perçues comme injustes, d'autres non (la notion d'injustice impliquant un processus de recodage politique de l'inégalité). Les inégalités pouvaient être saisies en fonction des acteurs et des groupes concernés, et en fonction des ressources et des biens inégalement répartis. Ainsi, on pouvait mesurer les inégalités entre groupes professionnels, classes sociales, genre, générations (infra et inter), régions, pays, appartenances culturelles et périodes historiques, ces dimensions se croisant potentiellement entre elles. Enfin il s'agissait de montrer comment s'objectivent, se mesurent et s'évaluent ces inégalités : revenus, patrimoines, conditions de vie, santé, éducation, pratiques culturelles, participation politique, chances d'être discriminé, prestige... Les bonnes copies menaient ainsi des réflexions intéressantes sur l'acceptabilité sociale des transferts intergénérationnels de capitaux et la défiance de certaines catégories sociales vis-à-vis de la taxation des transferts au nom de valeurs affectives et morales – le travail et l'effort.

Les copies ont souvent pêché en négligeant un terme essentiel du sujet : celui « d'accélérateur ». Le sujet impliquait en effet de poser la question des inégalités dans une perspective dynamique et cumulative : il fallait ainsi se demander dans quelle mesure les transferts *intergénérationnels* ne se limitent pas à reproduire les inégalités *intragénérationnelles* déjà existantes (entre hommes et femmes, entre groupes sociaux de statut différent), mais les exacerbent éventuellement, créent de nouvelles disparités, amplifient les écarts d'accès aux

ressources. Par quels mécanismes précis l'accumulation de patrimoine sur plusieurs générations amplifie-t-elle les inégalités ?

Cette dimension dynamique des inégalités pouvait être appréhendée grâce à des indicateurs tels que le coefficient de corrélation des revenus / richesses entre parents et enfants. Enfin, si la transmission de capitaux culturels et symboliques était largement associée à un transfert de capital culturel inconscient lors de la socialisation, de nombreux exemples permettaient de souligner le travail (plus ou moins conscient) de transmission et de reproduction sociale, comme le rapport le développe ci-dessous.

Notions et développements attendus

Conformément à un bon équilibre entre connaissance sociologique et économique, on pouvait envisager l'impact de la possibilité même de l'héritage sur le long terme, comme modifiant les perspectives, dispositions, calculs conscients et inconscients des (futurs) héritiers : « Le fait de disposer d'un héritage ou de savoir que dans l'avenir on disposera d'un héritage oriente nos choix [...] notamment en pesant sur les décisions d'investissement en capital humain (Gary Becker) ». Un raisonnement similaire pouvait être mené à partir de « l'hypothèse du revenu permanent », de Milton Friedman, qui postule que les agents économiques agissent, non pas seulement en fonction de leur revenu disponible, mais en fonction du revenu futur qu'ils anticipent. De même, beaucoup de copies ont fait référence à la théorie du cycle de vie de Franco Modigliani (la modélisation des comportements de consommation et d'épargne des individus selon leur âge) mais les meilleures copies ont su mettre en lien ce cadre avec la rentabilité variable des titres d'épargne selon les configurations macro-économiques (la présence ou non d'inflation, selon les conjonctures historiques). Il était ainsi pertinent de montrer comment, de façon contre-intuitive, des transferts intergénérationnels peuvent condamner à l'immobilité sociale : c'est par exemple le cas de la reprise d'un commerce ou d'une exploitation agricole. Le patrimoine professionnel (artisans, commerçants, agriculteurs), beaucoup plus illiquide, étant ici clairement distingué du patrimoine financier ou immobilier. Il était pertinent de se référer à l'ouvrage de Thomas Philippon, *Le Capitalisme d'héritiers* (2007), pour montrer que l'héritage nuit parfois à une allocation optimale des ressources, à partir de l'exemple de la gestion des entreprises à contrôle familial qui va de pair avec une

moindre croissance (limitée par la volonté de la famille de garder le contrôle du capital de l'entreprise) et un moindre dynamisme lié au manque de renouvellement des élites : une direction d'entreprise traditionnelle, héréditaire, qui se révèle autoritaire et moins délégative, au détriment de managers professionnels et salariés, peut entretenir des mauvaises relations sociales, et s'avérer in fine moins performante.

À ce titre, les copies pouvaient insister de façon pertinente sur le rôle des stratégies immobilières dans l'accentuation des inégalités économiques et sociales : le choix de la résidence principale ayant un effet sur la ségrégation sociale et urbaine, de même qu'hériter de biens immobiliers dans des quartiers favorisés permet la fréquentation (pour soi et sa descendance) d'établissements scolaires recherchés. Les candidat.es maîtrisant une double culture (économie et sociologie) n'ont pas confondu « consommation » et « investissement », l'achat du logement ne relevant pas de la consommation mais de l'investissement des ménages du point de vue de la comptabilité nationale. Certaines copies ont utilisé *L'avenir confisqué* de Nicolas Duvoux (2023) pour montrer comment le fait d'être propriétaire d'un logement offre une sécurité et un rapport subjectif serein à l'avenir. Enfin, des copies ont judicieusement utilisé le travail de Bernard Lahire dans *Enfances de classe* (2019) et comparé les trajectoires de deux enfants pour illustrer la diversité des capitaux transmis des parents et grands-parents aux enfants.

Une bonne connaissance du système fiscal concernant l'héritage, était bienvenue, notamment lorsque les candidat.es citent la note du Conseil d'analyse économique, « Repenser l'héritage » (décembre 2021).

Certaines copies ont, à juste titre, fait référence au travail sociologique de Camille Herlin-Giret, *Rester riche* (2019), qui montre la réflexivité de certains groupes sociaux vis-à-vis du maintien sinon de l'approfondissement de leur enrichissement, et l'appel à des professionnels de la gestion de patrimoines (family office) : la richesse, même héritée, mobilise du temps, de l'énergie, ce que la sociologue appelle le « travail du capital ». Dans la même veine, certaines copies ont montré comment *a contrario*, les nouveaux riches et heureux gagnants du loto – étudiés dans *Les millionnaires de la chance* par Monique Pinçon-Charlot (2019) – n'ont pas le savoir-faire social nécessaire pour conserver leur fortune.

Problématisation et plan

Le sujet invitait donc à analyser comment les inégalités *intergénérationnelles* s'articulent aux inégalités *intragénérationnelles*. La forme interrogative du sujet amenait les candidat.es à s'interroger sur la capacité de certains transferts intergénérationnels à réduire des inégalités (intragénérationnelles), notamment en mobilisant le document 7 (compensation des inégalités liées à la position dans le cycle de vie). Les transferts familiaux pouvaient être abordés dans leur dimension sociale et morale, comme l'expression de valeurs (pérennité d'une lignée, valorisation de l'épargne...) et de relations affectives. Ainsi, la transmission de patrimoine réduit l'inégalité intergénérationnelle (développement possible dans une première partie) mais renforce la reproduction sociale intra-générationnelle, c'est-à-dire entre ménages d'une même génération (développement possible dans une seconde partie).

Les bonnes copies expliquaient comment le contexte macro-économique (comment l'inflation, selon les périodes, nuit à l'accumulation de l'épargne financière...) et le cadre institutionnel (par exemple la fiscalité sur l'héritage, les facilités à effectuer des donations) favorisent ou découragent ces transferts intergénérationnels de capitaux. La plupart du temps, ce cadre macro-institutionnel a été associé à l'État providence, en mobilisant cette notion comme allant de soi, avec l'idée implicite, très souvent, que l'État prend le relais de l'entraide familiale dans les sociétés modernes et modère les inégalités, les régule. Les copies qui ouvraient cette boîte noire de l'État et ne le mobilisaient pas comme un « tout » se détachaient du lot. Certains transferts publics (comme le système de retraites par répartition, la sécurité et la protection sociales) peuvent limiter la reproduction des inégalités. Mais l'équation entre ces formes de redistribution (qui ne sont pas strictement étatiques) et l'État, sans plus d'approfondissements ou de détails pouvait constituer une facilité et un piège. Trop de copies faisaient de l'État un sujet agissant d'un bloc et d'une volonté, et portaient du principe que l'intervention de l'État vise (ou doit viser) exclusivement à la réduction des inégalités de richesse. Les candidats auraient pu faire valoir, à l'inverse, que certaines politiques publiques, justifiées par des fractions de la classe politique et bureaucratique, visent à mettre l'État au service de l'accumulation financière, au nom d'une grande classe moyenne « universelle ». Il convenait ainsi d'ouvrir la question de l'État : comment l'appareil public peut-il être le siège d'une lutte des classes et comment les décisions étatiques sont-elles prises, au nom de quels groupes sociaux et au terme de quels processus ?

Exemples de plans possibles :

Il était possible d'adopter un plan chronologique qui montrait, dans la longue durée, les variations à travers le temps des régimes macro-économiques et du rôle de la puissance publique dans la plus ou moins forte modération des inégalités (via la taxation, les politiques de l'offre, le soutien de la consommation, le soutien à la mobilité sociale etc.). Les bonnes copies utilisaient ainsi la thèse de la « moyennisation » du sociologue Henri Mendras (montrant l'atténuation des disparités de revenus, de patrimoine et de loisirs entre les classes sociales depuis l'après-guerre) en la recontextualisant – avec l'aide des travaux de Thomas Piketty – pour opposer le phénomène de *salarisation* (terme trop peu utilisé) durant l'époque fordiste à la *patrimonialisation* postérieure aux années 1980. Les copies pouvaient analyser que cette « moyennisation » dépendait tout particulièrement des revenus plus que du capital. À ce titre, la connaissance des travaux de Thomas Piketty se limite la plupart du temps à ses propositions de réforme de la fiscalité sur l'héritage. Une connaissance plus fine pouvait amener à montrer comment la supériorité du rendement sur le capital (r) au taux de croissance économique (g) – $r > g$ – pouvait accélérer les inégalités. Une telle dynamique étant produite par un contexte institutionnel (fiscalité sur l'héritage et les donations du vivant...) favorable à la transmission intergénérationnelle des capitaux (l'héritage, le don...).

De même, jouer sur la dialectique entre « accélérateur » et « frein » en organisant à cette aune différentes parties de la dissertation donnait de bons résultats – les candidat.es ajoutant parfois l'idée de reproduction ou de « maintien des écarts ».

Quelques (rares) copies ont fait le choix d'aborder la question en débutant par les capitaux culturels, le capital social puis les capitaux économiques. S'il était entendu que le caractère multidimensionnel des capitaux devait être traité, faire un plan qui distinguait ainsi une partie pour chaque type de capital empêchait de penser les liens et articulations entre capitaux et limitait la question patrimoniale à une ultime partie, ce qui concentrait le commentaire de nombreux documents en fin de copie.

Conseils méthodologiques et remarques sur les copies

Rédiger la dissertation implique au préalable l'identification de l'énigme à résoudre dans le domaine des sciences sociales et la formulation d'un plan qui aborde les divers aspects du sujet, tout en faisant appel à des travaux classiques et contemporains en sociologie et en économie. Il est essentiel que les candidat·es lisent attentivement le dossier documentaire, car il éclaire la question posée en fournissant des pistes de discussion.

Bien que la dimension prescriptive puisse apparaître en conclusion, elle ne doit pas constituer la structure centrale de la problématisation ou d'une section entière du texte. Les meilleures copies parviennent rapidement à mettre en évidence la tension recherchée avec les termes de l'énoncé du sujet : « accélérateur », cette année, mais aussi les notions d'*intergénérationnel* et d'*infragénérationnel*. Souvent, les sujets sont conçus de manière à puiser dans différentes parties du programme, et surtout à mettre en dialogue des méthodes de raisonnement complémentaires provenant de différentes disciplines. Il n'est pas nécessaire de présenter les documents individuellement dans l'introduction. De plus, il est maladroit de discuter chaque document l'un après l'autre dans la copie. L'omission d'un document du dossier n'est pas systématiquement pénalisée. En revanche, les axes de lecture suggérés par les documents sont généralement pertinents, car ils aident les candidat·es à cibler les questionnements soulevés par la question globale. Attention néanmoins : trop de copies se reposent sur le fait de citer des phrases entières des documents du dossier.

Le jury souligne que la problématisation doit éviter la simple récitation du programme ou des cours. Les références utilisées doivent appuyer la problématisation énoncée en introduction. Un excès de références et de « name-dropping » peut nuire à la clarté de la problématisation. Cette année beaucoup de copies ont à nouveau cherché à impressionner les correcteurs par un foisonnement des références mais celles-ci étaient trop souvent cosmétiques ou sans lien avec le sujet. Une référence doit être mobilisée en lien avec l'argument principal de la sous-section concernée. Il faut être capable *a minima* de présenter le courant de l'auteur ou de situer la référence dans les débats de son époque en quelques mots. Trop souvent les auteurs sont présentés comme intemporels. Sans que cela soit systématique, les références bibliographiques gagneraient à être présentées en rendant justice aux controverses intellectuelles propres à leur époque.

Ainsi, beaucoup de copies ont fait la confusion entre les notions de capital chez Pierre Bourdieu et de capital humain chez Gary Becker. La référence à Bourdieu est quasi systématique, mais rares sont les candidat.es qui développent les mécanismes de la reproduction, et qui expliquent avec rigueur la façon dont le système scolaire contribue à la reproduction des inégalités sociales. Il est important de maîtriser les classiques.

Il convenait cette année d'éviter l'usage non contextualisé (et très plaqué) de la représentation graphique de la théorie du cycle de vie de Modigliani. Des modèles théoriques ne peuvent en aucun cas servir d'argument d'autorité : le fait que Modigliani ait élaboré un modèle où l'agent n'a plus d'épargne à sa mort ne suffit pas à prouver que les transferts intergénérationnels ne doivent donc pas être très importants et ce, surtout quand d'autres documents les quantifiaient.

Il était plus judicieux d'articuler cette référence avec d'autres citées tout aussi systématiquement (comme les analyses de Pierre Bourdieu) et dire que ces modélisations économiques ne prennent pas en compte la différenciation sociale.

Il faut faire attention à la tendance à considérer que toutes les références « se valent » quelle que soit leur date de parution, qu'il ne s'agit que d'une boîte à outils où « piocher » des arguments. La date de parution des ouvrages cités, outre qu'elle est bienvenue, doit amener les candidat.es à contextualiser les arguments qu'ils mobilisent. De nombreux candidat.es continuent de souligner les noms d'articles au lieu de les mettre entre guillemets. Les citations de statistiques ou de textes sont difficilement valorisables lorsqu'elles ne sont pas référencées correctement (nom de l'ouvrage, date des données statistiques mobilisées, champ...).

Certaines candidat.es prennent le temps de dessiner des graphiques ou des modèles. Les mêmes remarques s'appliquent ici que pour les mentions d'auteurs. Il faut que le graphique et le modèle dessinés soient en lien avec l'argument énoncé dans la section de la dissertation où il surgit. Il ne sert à rien de réciter tous les modèles que l'on connaît. Il faut sélectionner un ou deux modèles qui sont en lien avec le développement principal. Mieux vaut une copie sans graphiques que des graphiques mal dessinés ou hors sujet. Le graphique est surtout utile s'il permet d'éviter un long développement. Il doit comporter un titre et une légende et être inséré dans la copie au bon endroit.

Des candidat.es débutent encore des sous-parties voire des parties, sans aucune introduction, par « le document x... » ou par « [nom d'auteur] affirme que... ». Des considérations beaucoup trop générales ou naturalisantes qui ne relèvent pas de propos scientifiques...

Les autres conseils des rapports précédents demeurent pertinents : il est préférable de définir correctement les termes du sujet dès l'introduction, d'identifier la tension ou l'énigme de sciences sociales posée par le sujet avant de présenter les références. Est-il possible que les termes proposés aient plusieurs définitions ? Comment sont-ils discutés en économie et en sociologie ? Quels domaines de questionnement les termes du sujet ouvrent-ils ? La problématique ayant été posée en introduction, chaque partie du plan doit contribuer à apporter un nouvel élément de réponse. Il faut éviter les répétitions et proposer une progression logique dans le raisonnement. Le jury encourage les candidat.es à clarifier, sur brouillon, le lien entre la problématique introduite et le contenu de chaque partie. De nombreuses copies perdent leur question centrale en cours de route, voire changent de problématique. Enfin, il ne faut pas oublier ou « bâcler » la conclusion. Un certain nombre de copies négligent la solidité de leur troisième partie et sont sans terminus analytique. La gestion du temps de l'épreuve est essentielle, et l'argumentation doit être soutenue tout au long de la copie. Pour rappel, les ratures ne sont pas sanctionnées car le système de numérisation des copies empêche d'utiliser du blanc correcteur. En revanche, il faut veiller à ce que l'écriture reste lisible. Si les textes des documents du corpus ne s'encombrent pas toujours de précautions dans l'importation de concepts anglophones, ces anglicismes produisent souvent un appauvrissement du raisonnement et donnent le sentiment aux candidat.es qu'ils peuvent faire l'économie d'une définition de certains termes.

Pièges à éviter

Le principal piège était celui de la copie « unidisciplinaire » : trop de copies étaient principalement marquées par la sociologie, sans prendre le temps de discuter les documents statistiques avec une double culture sociologique et économique. Le document 7 suggérait la piste du cycle de vie, principal concept économique mobilisé. Mais d'autres notions de base pouvaient être utilisées à juste titre comme le revenu permanent de Friedman ou les travaux de Becker sur l'économie de la famille, trop peu mobilisés.

Beaucoup de copies font un usage assez abusif et imprécis du concept de « discrimination » souvent utilisé comme synonyme d'inégalités, ou d'injustices. Attention à ne pas dire « tout et

son contraire » au sein d'une même partie. Par exemple, on lisait ainsi dans une annonce de plan : « Nous montrerons (dans la partie II) que les transferts intergénérationnels de capitaux accélérateurs [sic] des inégalités intra-familiales même s'ils peuvent également dans une certaine mesure les réduire ».

Trop de copies ont utilisé les travaux de Pierre Bourdieu (*La Reproduction, Les Héritiers*) de manière mécanique, sans les replacer dans le contexte de la société française des années 1970, où le capital économique n'avait ni la même place, ni la même forme, ni les mêmes dynamiques qu'aujourd'hui : les bonnes copies montrent que le capital culturel s'ajoute, voire conditionne, les stratégies de transferts mais n'a plus la même place que dans les années 1970. Enfin, l'utilisation des travaux de Bourdieu a souvent été approximative : certaines copies évoquant le fait que ces capitaux sont au fondement d'inégalités sans expliquer de manière précise les processus par lesquels ils les engendrent.

Les plans opposant dans une première partie les transferts familiaux, compris comme des accélérateurs des inégalités, à une intervention de l'État dans une seconde partie, qui viserait exclusivement à les diminuer, sont généralement peu opérants, et conduisent à des généralisations abusives. De même, en essayant de trouver une problématique différente de l'intitulé du sujet, les candidat.es risquent de trop s'en éloigner. Par exemple : « nous allons essayer de déterminer si le choix de transmettre des capitaux est un phénomène que l'on peut poser comme injuste ». Une autre variante tout aussi insuffisante consistait à poser la question de « l'efficacité » d'un point de vue économique, sinon fonctionnaliste (une copie évoque « la fonction utile ou non » des inégalités). Outre le fait que l'on s'éloigne du sujet, ce type de problématisation produit des copies normatives, qui vantent les mérites de ces transferts sur la base d'arguments idéologiques plutôt que scientifiques. Enfin, étant donné qu'il convenait de dépasser un regard en survol des inégalités, pour préciser leurs formes, mécanismes et variations historiques, les formules du type « à première vue, les inégalités ... » étaient à proscrire, de même que l'utilisation de catégories totalisantes comme « la femme ». L'équipe du jury appelle à un autre point de vigilance : il faut éviter de ne retenir que le nom de l'homme (qui n'est même pas premier auteur) dans une publication collective où toutes les autres autrices sont des femmes... Par exemple, le fait d'attribuer *L'Enfance de l'ordre* à Wilfried Lignier seul.

Commentaire des documents du corpus

Certains candidat.es se contentent de reprendre la clé de lecture indiquée en dessous des tableaux statistiques alors qu'on évalue la capacité à analyser l'ensemble des données pour sélectionner les plus pertinentes. L'interprétation et la lecture précises des données sont déterminantes et les correcteur.e.s invitent à la plus grande vigilance et notamment à être attentifs aux notes de lecture sous les documents.

Document n° 1 : Composition du patrimoine selon la catégorie socio-professionnelle du ménage

Source : Dossier Statistiques, INSEE, Enquête « Histoire de vie et Patrimoine des Français », 2020-21.

Il était attendu de ce document de bien distinguer les différences de patrimoine (entre professionnel d'un côté, et immobilier / financier de l'autre). Une bonne utilisation du document consistait à le mettre en relation avec les réformes récentes de la fiscalité du patrimoine (suppression de l'impôt sur la fortune au profit de l'impôt sur la fortune immobilière) et la composition du patrimoine des ménages pour montrer que les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) dont la part du patrimoine financier est importante sont relativement avantagées par ces réformes. Parmi les salariés, ce sont ainsi les cadres et les professions libérales qui sont avantagés.

Un certain nombre de candidat.es ont une obsession pour les objets qui composent le patrimoine professionnel des agriculteurs (comme les « tracteurs ») et interrogent trop peu les modalités de transmission ou les compétences nécessaires. La transmission d'un patrimoine professionnel pose la question des conditions techniques et sociales de possibilité de cette reproduction sociale et économique et s'avère plus contraignante et incertaine que la transmission d'un patrimoine financier (donation du vivant, héritage) ou immobilier. Par exemple, les meilleures copies croisent cette réflexion avec le document 5 – la complexité des rapports infra-familiaux dans la transmission du patrimoine professionnel – et, pour le cas de l'agriculture, qui a beaucoup été mobilisé dans les copies, en insistant sur le contexte plus général du métier d'agriculteur.

De nombreuses lectures insatisfaisantes présentes dans les copies généralisent sur les catégories sans rappeler qu'il s'agit de ménages dont la personne de référence est cadre, de profession

libérale, artisan, commerçant, etc. Ainsi, il était incorrect de dire : « Les inactifs ont 5 fois plus de patrimoine résidentiel que les agriculteurs » ou encore que « les cadres possèdent, en valeur absolue, bien plus de patrimoine professionnel que les agriculteurs ». Certains candidat.es ont confondu analyse de la structure du capital et volume de ce capital. De même, il s'agissait de ne pas confondre la personne de référence avec « la personne dont le revenu est le plus élevé ».

Document n° 2 : Répartition des héritages selon leur montant et les caractéristiques des héritiers (en %)

Source : Insee, Enquête « Histoire de vie et Patrimoine », 2017-2018.

Le document, en croisant tranches d'âge des bénéficiaires, catégories socio-professionnelles actuelles ou antérieures des héritiers, était le document qui invitait le plus explicitement à traiter l'aspect dynamique de l'accumulation (de différents capitaux) au sein de certaines fractions du monde économique et social et, a contrario, de creusement et d'aggravement des inégalités infra-générationnelles, au-delà de la simple reproduction.

Ce document était probablement aussi celui qui demandait le plus de vigilance dans le traitement et l'analyse des données. De nombreuses erreurs de lecture de ce tableau sont liées à une mauvaise analyse du champ (qui concernait les héritages reçus par les ménages, et non les ménages eux-mêmes) ou à des confusions entre lecture en ligne et en colonne. Pour donner un exemple de cette confusion entre lecture en ligne / lecture en colonne : « La moitié des moins de 30 ans reçoivent en héritage moins de 8 000 euros ». Une bonne lecture du document revenait par exemple à dire : « Les héritages de moins de 8 000 euros sont en majorité perçus par des individus de moins de 30 ans et ceux de 100 000 euros et plus par des 60 ans et plus ». Le jury a particulièrement apprécié les lectures réflexives du tableau qui soulignaient par exemple le fait que certaines catégories sont non renseignées, par manque de réponses à l'enquête, ce qui permettait d'évoquer l'absence d'héritages importants chez les classes populaires.

Document n° 3 : Mesurer la mobilité intergénérationnelle.

Source : Extraits de Luc Arrondel & Cyril Grange, « Transmettre des valeurs entre générations : tel père tel fils ? », *Revue de l'OFCE*, 2018/2, n°156, pp. 77 à 95.

Le document mettait en avant la « patrimonialisation » des économies, à travers l'augmentation des flux successoraux, et l'augmentation du poids de l'héritage dans la constitution du patrimoine des ménages (au détriment de l'accumulation des revenus du travail

par exemple). Le document invitait les candidats à mener une réflexion sur le lien entre héritage, mobilité sociale et égalité des chances. Les candidat.e.s ont souligné à juste titre que l'immobilité intergénérationnelle des fortunes dépend aussi des comportements des héritiers (leur propension à épargner ou à consommer le patrimoine reçu). Or, les plus aisés et les plus éduqués ont une propension à épargner plus forte, ce qui a pour effet de renforcer le rôle de l'héritage dans la formation des inégalités de patrimoine. De même, le texte mentionnait clairement à nouveau l'importance d'une analyse granulaire de la structure des capitaux : « l'éducation, les revenus, les préférences [vis-à-vis de l'épargne], et plus généralement l'environnement culturel des enfants ont un rôle très important dans le processus d'accumulation du patrimoine ».

Enfin, ce document permettait d'historiciser les conditions (institutionnelles et macro-économiques) de possibilité de la transmission *intergénérationnelle* : en relevant l'absence d'État providence au XIX^e siècle, qualifié de « siècle des rentiers », ou encore en mobilisant des travaux classiques sur les inégalités (Thomas Piketty mais aussi Adeline Daumard sur « Les Fortunes françaises au XIX^e siècle, 1973).

Document n° 4 : Taux d'imposition effectif selon centiles

Source : France Stratégie, « Peut-on éviter une société d'héritiers ? », *La note d'analyse*, n°51, Janvier 2017, d'après l'enquête Patrimoine 2010 (INSEE).

Ce document permettait *a minima* d'introduire une réflexion sur les justifications de la taxation de l'héritage – favoriser l'égalité des chances, ou permettre une allocation optimale des ressources en encourageant les donations du vivant – et invitait les candidat.es à discuter les conséquences de la faible progressivité de la fiscalité sur l'héritage (qui peut nuire à l'acceptabilité sociale de cet impôt, et favoriser des dynamiques d'accumulation patrimoniale de type “dynastique”) ; ainsi que des conséquences de la forte taxation de l'héritage des lignes indirectes par rapport aux lignes directes.

Exemple d'utilisation du document qui a été valorisée par le jury : une mobilisation de connaissances personnelles sur les règles fiscales entourant les successions, notamment en ce qui concerne la progressivité du barème, la réduction de la progressivité de cet impôt par de nombreuses niches fiscales (la note du CAE « *Repenser l'héritage* » de 2021 a ici été mobilisée à bon escient), ou encore l'explication de la faiblesse des taux effectifs moyens d'imposition

jusqu'au 7^e décile en ligne directe par l'existence d'un abattement de 100 000 € sur les transmissions des parents aux enfants.

Il convenait d'éviter la convocation de la « courbe de Laffer » sur le mode de l'argument d'autorité pour justifier la faiblesse du taux marginal d'imposition maximum et justifier économiquement la faiblesse de l'impôt sur l'héritage – avec une argumentation du type « imposer plus ne serait pas efficace » – sans expliciter ou discuter les raisonnements à l'œuvre et notamment l'hypothèse de mobilité du capital.

Document n° 5 : Des stratégies de reproduction sociale familiales

Source : Extraits de Céline Bessière et Sibylle Gollac, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte, 2020.

Il y avait au moins deux dimensions à exploiter pour les candidat.es : la dimension stratégique des donations / héritages, au service de la reproduction sociale et d'intérêts familiaux ; et les inégalités de genre dans le partage du patrimoine familial lors des successions. S'il convenait d'éviter l'assimilation mécanique de la « stratégie familiale » à des « choix conscients » et « rationnels » à l'échelle individuelle et de la famille, le texte et la notion de stratégie familiale invitaient à discuter de ce degré de conscience, du travail de perpétuation des avantages et des ressources. L'extrait suggérait que des stratégies parfois inconscientes (à l'échelle individuelle) ou sur le mode du « cela va de soi » sont rationnelles à l'échelle de la famille : par exemple, le choix d'inciter les filles à poursuivre des études.

Trop souvent, les connaissances sur la socialisation genrée sont superficielles. Les candidat.es mentionnent par exemple que les attentes sociales des parents vis-à-vis de leurs enfants ne sont « pas les mêmes » selon le sexe mais sans préciser la nature de ces différences. De même, trop de candidat.es parlent encore « des genres », par exemple « inégalité entre les genres ». En sociologie, le genre s'utilise au singulier, en tant que système.

Il pouvait être intéressant, comme l'a fait une copie, de mobiliser le modèle du « naming, blaming, claiming » (Abel, Sarat et Felstiner, « The Emergence and Transformation of Disputes : Naming, Blaming, Claiming ... », *Law and Society Review*, 15 (3-4), 1980-1981) pour montrer par quels mécanismes on peut expliquer que l'inégalité dans le partage successoral soit acceptée et légitimée. Ainsi l'inégalité n'est pas forcément perçue par les femmes qui ont intériorisé certaines attentes quant au partage de l'héritage : quand bien même

elles ont pris conscience de l'inégalité, elles privilégient l'entente familiale, et sont moins aptes à revendiquer leur dû auprès des notaires.

Attention à ne pas confondre médiane et moyenne dans la lecture des documents.

Document n° 6. La dynamique des patrimoines : l'effet de l'héritage sur la probabilité d'achat de la résidence principale

Source : Bertrand Garbinti, « L'achat de la résidence principale et la création d'entreprises sont-ils favorisés par les donations et héritages? », *Document de travail*, Direction des Études et Synthèses Économiques, INSEE, 2014. Sur la base de l'Enquête Patrimoine 2009-2010, personnes âgées de moins de 80 ans

Ce document permettait d'insister sur la dimension « accélératrice » des transferts. Il existe bien un moment où les inégalités s'accroissent : celui où on hérite.

Les analyses pertinentes et valorisées par les correcteur.e.s montraient qu'hériter permet d'accéder plus facilement à la propriété mais aussi au prestige que confère le statut de propriétaire. Ainsi, une référence pertinente a pu être faite à Nicolas Frémeaux (*Les Nouveaux héritiers*, 2018) pour montrer que du fait de la hausse des prix de l'immobilier, l'héritage devient une condition importante pour accéder à la propriété (ce qui accroît les inégalités face au logement).

De même, ce document révèle des usages et des formes différentes des transferts : les aides ponctuelles ont un effet non significatif sur la probabilité d'achat et, dans le cas de la mise à disposition d'un logement, la probabilité d'achat diminue.

Document n° 7 : La redistributivité de l'aide financière familiale

Source : Nicolas Herpin et Jean-Hugues Déchaux, 2004, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et Statistique*, 373 (1).

Le document invitait à questionner et contextualiser le rôle « correcteur des inégalités » de l'aide familiale dans la structure de classe socio-économique. Le document et les commentaires qui l'accompagnent suggéraient de détailler les effets de la transmission intergénérationnelle de capitaux selon les différentes étapes de la vie (entrée dans la vie active) et d'expliquer l'importance relative, selon le milieu socio-économique, des transferts publics. Enfin, il était

exigé de mettre en rapport les expériences micro et individuelles d'entraide avec une quantification macro révélant l'impact faible, sinon existant, de cette entraide sur la structure de classes. Il était attendu une lecture des données plus précise que « l'indice de dissimilarité est de ... ». Les lectures de données qui témoignaient d'une bonne compréhension du quotient ont été valorisées.

Ces remarques faites, le jury félicite toutefois à nouveau les candidat·es pour la qualité générale de leur orthographe, de leur syntaxe et de leur écriture. Dans l'ensemble, les copies sont bien rédigées, compte tenu du contexte d'une épreuve en temps limité.